

## Le brevet 2018 en bref

## L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

## Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

- Sont évalués sur 100 points :
  - le français 3H
  - les mathématiques 2H
- Sont évalués sur 50 points :
  - l'histoire-géographie 2H
  - les sciences 1H (2 épreuves sur 3)
- Est évaluée sur **100** points :
  - une épreuve orale qui porte sur l'Histoire des arts ou un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle : soit entretien individuel de 15 min (5 min. d'exposé et 10 min. d'entretien), soit un entretien collectif de 25 min. (10 min. d'exposé et 15 min. d'entretien).

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

## Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- très bien s'il cumule plus de 640 points

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.